LIMOGES MÉTROPOLE

ARRETE

du 16 décembre 2024

Portant délégation de signature à **M. Christophe MATHIEU**, Directeur au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables, à **M. Clément LAMY** Chef de service au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables et à **Mme Laurence MARIN**, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables à Limoges Métropole.

N° 25910

Le Président de Limoges Métropole,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-9 et L 5211-10,

Vu la délibération n°4.3 du 27 juin 2024 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président,

CONSIDERANT que M. Christophe MATHIEU assure les fonctions de Directeur de l'aménagement, durable du territoire au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables,

CONSIDERANT que M. Clément LAMY assure les fonctions de Chef de service planification au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables,

CONSIDERANT que Mme Laurence MARIN assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables,

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à M. Christophe MATHIEU, Directeur de l'aménagement durable du territoire au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables, pour la signature des documents suivants:

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de l'aménagement durable du territoire,
- Tout bon de commande, y compris sous le logiciel KIMOCE et toutes conditions générales d'achat de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieurs à 25 000 € HT de la Direction de l'aménagement durable du territoire,
- Tous les ordres de services de la Direction de l'aménagement durable du territoire,
- Décomptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'aménagement durable du territoire,
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (certificat de capacité, attestation de travaux) d'un prestataire relevant de la Direction de l'aménagement durable du territoire,
- États récapitulatifs des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction de l'aménagement durable du territoire,
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de l'aménagement durable du territoire n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatives à la présentation d'un sous-traitant ou acte spécial.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe MATHIEU, délégation de signature est donnée par ordre de priorité, dans les mêmes formes et conditions à :

- M. Clément LAMY
- Mme Laurence MARIN

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Christophe MATHIEU, Directeur au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables, M Clément LAMY, Chef de service et à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services

1 DOCUMENT - *Publié le 17 Décembre 2024*

25910.pdf
(.pdf, 157,6 Ko)

TÉLÉCHARGER